

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 07 Octobre 2015 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIGOU. LABIT. MARRAULD. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : Mrs BIASI. CUNY. LORENZATO.
Mme CANDALOT DIT CASOURANG a donné pouvoir à M. CAGNATI

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Avis sur dossier BIOVILLENEUVOIS SAS (épandage agricole digestat de l'unité de méthanisation) :

M. le Maire rappelle l'enquête publique déjà évoquée concernant le projet de plan d'épandage du digestat issu de l'installation de méthanisation de BIOVILLENEUVOIS SAS qui s'est déroulée du 31 août au 30 septembre 2015 inclus. Il rappelle également qu'un lieu de stockage est prévu sur le territoire de la commune au lieu-dit Poustan. M. le Maire explique que le conseil municipal est invité à formuler son avis sur ce projet.

Le débat s'instaure et les membres du conseil décident de procéder à un vote. Le résultat est le suivant : Pour 3 – Contre 7 – Blanc 2.

Le conseil municipal à la majorité se prononce contre le projet susdit pour les raisons suivantes :

- Informations insuffisantes sur les parcelles concernées par l'épandage (Superficie, localisation exacte, Plan d'épandage non contractualisé) ;
- Méconnaissance de la composition du digestat ;
- Inquiétudes sur l'émanation de mauvaises odeurs ;
- Risques importants de dégradation de la voirie communale ;
- Circulation importante et régulière de véhicules de tonnages importants.

Aménagement de Bourg :

M. le Maire explique que les travaux de la 1^{ère} tranche de la rue du 11 Novembre 1918 sont achevés et l'ensemble des Monclarais est relativement satisfait.

M. le Maire remercie les élus D. BOUISSIERE, T. DECOURTY, J. JUGIE qui ont participé régulièrement et activement aux réunions de chantier, ce qui a permis de gérer les travaux de façon efficace et de régler de suite des problèmes ponctuels ; il remercie également M.-P. LABIT pour son investissement dans la réalisation des tours de puits.

M. le Maire informe qu'avant d'engager les travaux de la 2^{ème} tranche de la rue du 11 Novembre 1918 et de la Place de la Mairie, il a demandé à M. RAVEL, Receveur, de faire une analyse financière de la commune.

.../...

.../...

Convention Foyer Logement Bellevue :

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'avenant à la convention de gestion du Foyer Bellevue doit être signé. Il informe qu'un article (1) a été modifié et un autre (2) ajouté, rédigés par M. BOUISSIERE et lui-même puis soumis à HABITALYS qui les a validés.

1 « ... *La détermination du futur loyer se fera..., en concertation avec le locataire et en fonction de son pouvoir contributif, notamment au regard du taux de remplissage qui aura été constaté durant la période de différé.* »

2 « *Compte tenu des travaux en cours, de l'engagement d'Habitalys à apporter sa logistique de communication pour la recherche de locataires, de la subvention d'équilibre de la Commune, des discussions concertées entre Habitalys et le CCAS visant à retrouver un équilibre financier de cette résidence, cet avenant à la convention est signé pour une période transitoire d'un an.* »

M. BOUISSIERE précise que cet avenant signé pour un an permet de réfléchir d'ores et déjà sur la position qu'aura la municipalité à l'échéance de cette convention.

Projet de schéma de mutualisation :

Conformément aux dispositions législatives, la Communauté de Communes Lot et Tolzac doit réaliser un schéma de mutualisation des services sur lequel les conseils municipaux devront donner leur avis favorable ou défavorable au 30 novembre 2015. Le schéma n'étant pas encore rendu, le conseil devra délibérer sur ce projet de schéma lors de la prochaine séance.

Information communautaire : M. le Maire informe l'assemblée que ce jour 7 octobre, a eu lieu un conseil communautaire où a été prise la décision (décision unanime de tous les maires) que la CC Lot et Tolzac ne s'associerait pas avec la CC de Prayssas, ni avec la CC du Confluent.

M. STUYK remet à chaque conseiller un tableau comparatif entre les 3 communautés : la CC Lot et Tolzac, la CC de Prayssas et la CC du Confluent qui explique en partie la décision communautaire.

Ce tableau fait la comparaison entre la population, la situation financière compte administratif 2014 et les taux d'imposition 2015 des intercommunalités.

L'association de la CC Lot et Tolzac avec la CC de Prayssas et la CC du Confluent n'est donc plus à l'ordre du jour.

Chemin de Douzon :

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'enquête publique s'est déroulée du 14 au 30 septembre 2015 inclus. À l'expiration du délai d'enquête, le registre a été clos et signé par le commissaire—enquêteur qui dans le délai d'un mois rendra ses conclusions. La cession de ce chemin sera donc de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Les premiers éléments de l'enquête laissent à penser à une issue positive pour l'aliénation de ce chemin.

.../...

.../...

Extension du périmètre du syndicat et modification des statuts EAU 47 :

Mme MARRAULD explique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'extension du périmètre du syndicat EAU 47 et par conséquent sur la modification de ses statuts. L'extension du périmètre du Syndicat concerne les 19 communes issues du SIVOM de la Région de Casteljaloux, les communes issues des syndicats d'eau et d'assainissement de Penne d'Agenais / Saint Sylvestre, la commune de Fourques Sur Garonne, la commune de Pindères, la commune de Massoules et l'adhésion de la Communauté de Fumel.

La commune de Monclar, collectivité membre d'EAU 47, donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical et valide les modifications des statuts d'EAU 47.

Informations diverses :

Courrier de Mme Chantal VIALATTE :

M. STUYK fait part du courrier reçu de Mme VIALATTE (transmis par e-mail aux membres du conseil municipal), interpellant sur l'utilisation des pesticides par les services techniques. En effet, elle expose son souhait de ne plus voir les espaces verts du village et plus particulièrement ceux près des habitations dont la sienne entretenus avec des pesticides néfastes sur la santé de chacun.

Le conseil municipal, conscient du problème, prend note de cette demande, tiendra compte des évolutions réglementaires et donc de l'abandon progressif du recours aux pesticides.

Commission Tourisme :

Mme CANO-HERNANDEZ informe de la modification de la commission tourisme.

Elle se compose comme suit :

Dominique BOUSSIÈRE

Magalie CANO-HERNANDEZ

Martine CATHERINE

Thomas DECOURTY

Marie-Paule LABIT

Pierre LORENZATO

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
